



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 12 décembre 2025 — N° 30

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de féliciter M. Félix-Antoine Turgeon, récipiendaire de la bourse Dominique-Gobeil.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de remercier les organismes d'aide alimentaire et saluer le travail du Centre éducatif communautaire René-Goupil.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Maison des jeunes La Porte ouverte.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de porter le message de dirigeants de musées de l'Estrie.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Parent.

12 décembre 2025

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Projet Cumulus.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 25^e édition du Tournoi provincial des Félics de l'école Félix-Leclerc.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation du Cégep de Sainte-Foy.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claire Duguay.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Potvin.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Groupe Gaudreault.

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

12 décembre 2025

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 16 Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 16.

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 15 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 15.

12 décembre 2025

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Drainville, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2023 du Programme de soutien aux bénéficiaires inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (version anglaise);
(Dépôt n° 445-20251212)

Le rapport annuel 2024 du Programme de soutien aux bénéficiaires inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (version anglaise).
(Dépôt n° 446-20251212)

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
(Dépôt n° 447-20251212)

Mme Déry, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2024.
(Dépôt n° 448-20251212)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 65 concernant l'accès à des locaux abordables pour les organismes communautaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 novembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);
(Dépôt n° 449-20251212)

12 décembre 2025

La réponse à la question écrite n° 85 concernant la formation des pilotes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 novembre 2025 par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys);

(Dépôt n° 450-20251212)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 décembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant le maintien du Programme de l'expérience québécoise.

(Dépôt n° 451-20251212)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 11 décembre 2025 :

Décision 2377 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 452-20251212)

Décision 2378 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 453-20251212)

Décision 2379 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 454-20251212)

Dépôts de pétitions

M. Boissonneault (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 207 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures par Santé Québec pour que les règles entourant l'ancienneté prévue dans les conventions collectives soient respectées.

(Dépôt n° 455-20251212)

12 décembre 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

La copie d'une lettre, en date du 18 novembre 2025, adressée à un patient par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, concernant le traitement d'une demande de consultation médicale spécialisée en dermatologie.
(Dépôt n° 456-20251212)

À la demande de Mme la présidente, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Legault, premier ministre, dépose :

Un graphique intitulé *Revenu disponible des ménages par habitant en termes réels entre 2018 et 2024*.
(Dépôt n° 457-20251212)

À 11 h 37, Mme la présidente suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 58.

Motions sans préavis

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

12 décembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'aucun symbole d'appartenance à une organisation criminelle ne doit être toléré dans l'espace public.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 93 en annexe)

Pour : **76** Contre : **0** Abstention : **1**

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant les immigrants temporaires installés à Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des manquements sérieux soulevés par le Bureau des enquêtes indépendantes concernant les actions du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) dans le dossier de la mort de Nooran Rezayi;

12 décembre 2025

QU'elle souligne que la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, a demandé l'ouverture d'une enquête administrative indépendante sur le SPAL afin de préserver la confiance du public;

QU'enfin l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déterminer les suites qui seront données en coordination avec le BEI et le DPCP afin de ne pas nuire aux enquêtes en cours.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

À 12 h 06, à la demande de Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 47.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

12 décembre 2025

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE, dès l'appel des affaires du jour le vendredi 12 décembre 2025, soit mise aux voix l'adoption du principe du projet de loi n° 16, Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, et que le vote se tienne à main levée;

QUE dès après, ce projet de loi soit déféré en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE dès après, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE dès après, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée;

QUE dès après, soit mis aux voix le rapport de la commission plénière et que le vote se tienne à main levée;

QUE, dès après, l'Assemblée entame le débat sur l'adoption du projet de loi;

QU'au cours de ce débat, un intervenant de chaque groupe parlementaire puisse prendre la parole pour une durée maximale de 10 minutes;

QU'au cours de ce débat, il soit permis au ministre de présenter des amendements;

QUE dès après, soient mis aux voix successivement, les amendements, le cas échéant, et la motion d'adoption du projet de loi n° 16, Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, et que les votes se tiennent à main levée;

12 décembre 2025

QUE la suspension des travaux, l'ajournement du débat ainsi que l'ajournement de l'Assemblée puissent être proposés à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; qu'une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix;

QUE, malgré l'article 21 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux du vendredi 12 décembre 2025 jusqu'à ce que cette dernière ait complété les affaires décrites dans la présente motion;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Dubé, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

12 décembre 2025

Conformément à l'ordre adopté précédemment, le projet de loi n° 16 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Commission plénière

Le projet de loi n° 16 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Dubé, ministre de la Santé, propose que le projet de loi n° 16, Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services, soit adopté.

M. Dubé, ministre de la Santé, propose un amendement à l'article 1 et un amendement introduisant l'article 3.1.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, procède à la mise aux voix des amendements et de la motion proposant l'adoption du projet de loi.

L'amendement à l'article 1 est adopté.

L'amendement introduisant l'article 3.1 est adopté.

La motion de renumérotation est adoptée.

La motion proposant l'adoption du projet de loi est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 16 est adopté tel qu'amendé.

12 décembre 2025

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au mardi 3 février 2026, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 13 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au mardi 3 février 2026, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 12 décembre 2025, à 13 h 05, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Roy, avocat à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentant du secrétaire général, il a plu à l’honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l’occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures
- n° 14 Loi visant à renforcer l’intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d’un parti politique et des courses à l’investiture
- n° 108 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique
- n° 109 Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l’environnement numérique
- n° 202 Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d’assurance Gore

12 décembre 2025

Puis, à 14 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Beaugard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 16 Loi reportant l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services

La Présidente

NATHALIE ROY

12 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 93)

POUR - 76

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Gronin (CAQ)	Massé (QS)	
	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)